



YOUNG AGRARIANS

APPEL À L'ÉLABORATION D'UN CADRE NATIONAL POUR LA RELÈVE AGRICOLE

LES CHIFFRES DE LA CRISE DU RENOUVEAU AGRICOLE AU CANADA

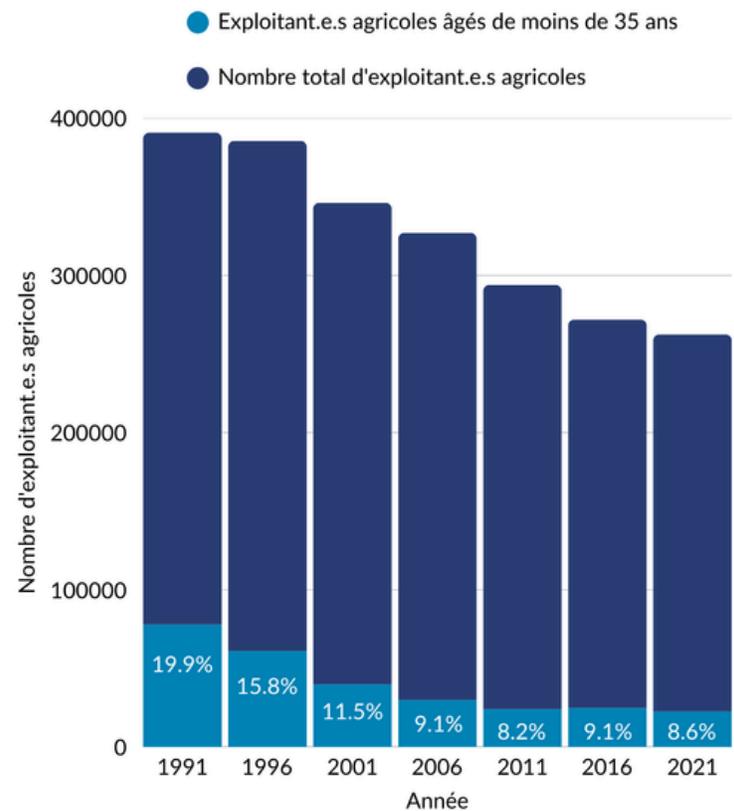
L'agriculture est au cœur de l'économie canadienne, jouant un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, la vitalité des communautés rurales et la création d'emplois. Cependant, le secteur est confronté à une importante crise du renouvellement des exploitations agricoles, car la population agricole du Canada continue de vieillir et de diminuer. Actuellement, seulement 1,3 % de la population canadienne est active dans l'agriculture et l'élevage. Le Canada perd ses jeunes agriculteur.trice.s à un rythme plus de deux fois supérieur à celui des agriculteur.trice.s en général¹.

Depuis 1991, le Canada a perdu un tiers (32,8 %) de ses exploitant.e.s agricoles et plus de deux tiers (70,9 %) de ses jeunes agriculteur.trice.s. En 2021, seuls 8,6 % des exploitant.e.s agricoles, soit 22 635 agriculteur.trice.s, avaient moins de 35 ans² (figure 1). Le nombre total des exploitations agricoles a diminué au cours de la même période, passant de 280 043 en 1991 à 189 874 en 2021, soit une perte de plus de 90 000 exploitations.

De plus, 40% des agriculteur.trice.s canadien.ne.s devront prendre leur retraite d'ici 2033, l'âge moyen étant actuellement de 56 ans³. En 2021, seulement 12% des exploitations agricoles déclaraient avoir mis en place un plan de relève officiel (contre 8,4 % en 2016), tandis que 47 % n'avaient aucun plan⁴.

Figure 1. Nombre d'exploitants agricoles au Canada, 1991 - 2021.

Source: Statistiques Canada. Table 32-10-0230-01



Définir la relève agricole et les agriculteur.trice.s en quête d'équité

Agriculture et Agroalimentaire Canada définit un.e jeune agriculteur.trice comme une personne âgée de moins de 35 ans, et un.e nouvel.le agriculteur.trice comme une personne qui a pratiqué l'agriculture pendant 6 ans ou moins. Cependant, de nombreux.se agriculteur.trice.s débutant.es en phase de démarrage n'atteignent pas le seuil de rentabilité avant les années 6 à 10. C'est pourquoi cet outil d'engagement définit la relève agricole comme ceux qui pratiquent l'agriculture depuis 10 ans ou moins, quels que soient leurs antécédents, leur âge ou leurs expériences antérieures. Dans ce rapport, nous utiliserons le terme « agriculteur.trice.s en quête d'équité » pour désigner les agriculteur.trice.s qui s'identifient comme Autochtones, Noir.e.s, racialisé.e.s, nouveaux.elles arrivant.e.s au Canada, femmes, jeunes (18-34 ans), 2SLGBTQ+, groupes minoritaires de langue seconde et personnes vivant avec un handicap.

¹ Qualman, D., Akram-Lodhi, A., Desmarais, A., and Srinivasan, S. "Forever young? The crisis of generational renewal on Canada's farms." Canadian Food Studies 5(3) 100-127 (2018)

² Statistiques Canada, [Table 32-10-0230-01 Caractéristiques des exploitants agricoles, données chronologiques du Recensement de l'agriculture](#) (2024)

³ RBC [Farmers Wanted: The labour renewal Canada needs to build the Next Green Revolution](#) (2020)

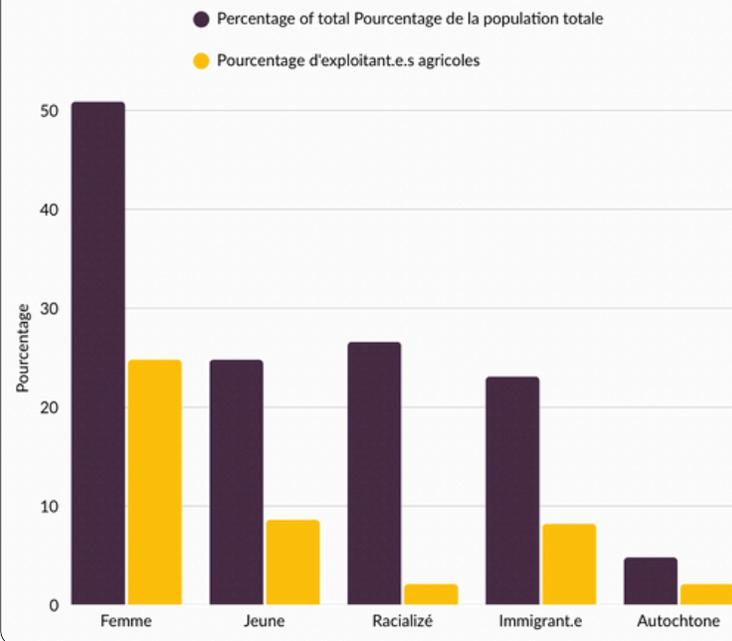
⁴ Statistiques Canada, [Table 32-10-0244-01 Succession plan for the agricultural operation, Census of Agriculture](#) (2021)



Les groupes en quête d'équité ont historiquement été exclus du secteur agricole et se heurtent encore à d'importants obstacles à leur entrée dans le domaine. Ces groupes restent largement sous-représentés dans l'agriculture par rapport à l'ensemble de la population⁵ (figure 2). En outre, la diversité ethnoculturelle des exploitant.e.s agricoles diminue à mesure que la classe de revenu augmente. En d'autres mots, les groupes en quête d'équité sont plus représentés dans les petites exploitations agricoles à faible revenu que dans les grandes exploitations à revenu élevé⁶ (figure 3).

Figure 2. Représentation des groupes en quête d'équité parmi les exploitant.e.s agricoles par rapport à la population totale du Canada (2021)

Source: Statistiques Canada. Table 32-10-0230-01

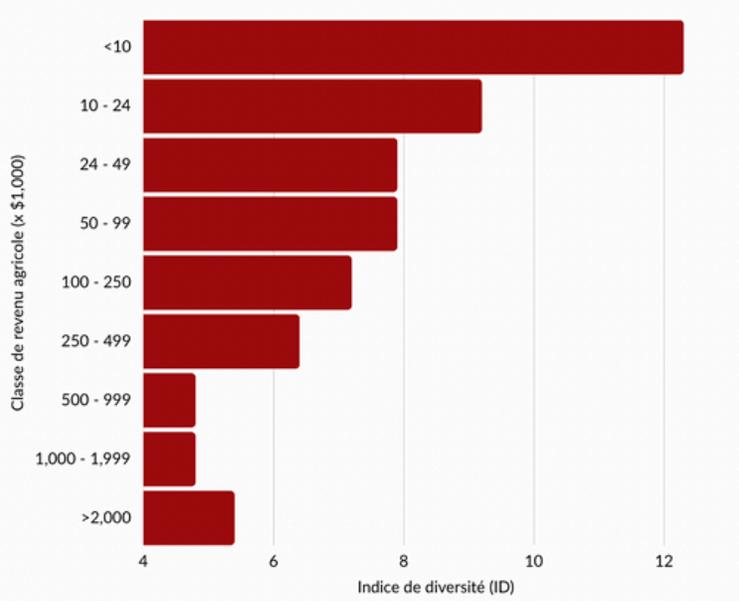


Une série d'obstacles empêchent la relève agricole et les agriculteur.trice.s en quête d'équité d'entrer avec succès dans le secteur et de développer de nouvelles entreprises agricoles, notamment l'accès aux terres, au capital, aux connaissances et à la formation, ainsi qu'au développement des communautés et des infrastructures rurales.

Les programmes agricoles fédéraux existants favorisent souvent les grandes exploitations orientées vers l'exportation, ce qui exclut de nombreux.euses nouveaux.elles agriculteur.trice.s. La relève débute souvent à petite échelle et vend sur les marchés nationaux étant donné que c'est l'échelle d'exploitation qu'ils peuvent se permettre au moment de leur démarrage. Le paysage politique actuel ne tient pas compte des capacités et des besoins des jeunes entreprises ainsi que des groupes en quête d'équité. Compte tenu des pressions géopolitiques actuelles sur le système alimentaire, il est essentiel d'investir dans la relève agricole pour garantir le renouvellement des exploitations agricoles et la souveraineté alimentaire du Canada à l'avenir.

Figure 3. Diversité ethnoculturelle des exploitant.e.s agricoles canadien.ne.s par catégorie de revenu agricole (2021)

Source: [https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230825/...](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230825/)



Il est urgent de mettre en place un cadre national pour la relève agricole aux niveaux provincial, territorial et fédéral, pour relever ce défi et assurer la croissance de la prochaine génération d'agriculteur.trice.s. Ce cadre abordera les obstacles les plus pressants auxquels se confronte la relève agricole d'aujourd'hui afin d'assurer la prospérité de notre système agricole. L'élaboration d'un cadre national pour la relève agricole pourrait stimuler le prochain partenariat canadien pour une agriculture durable (2028) en créant un « nouvel accord » avec des investissements plus réactifs et plus ciblés pour la relève agricole et ceux.celles en quête d'équité.



⁶ Statistics Canada, *The socioeconomic snapshot of Canada's evolving farm population, 2021*. (2023)

⁷ Statistics Canada, *A story about the diversity of Canada's farm operators*. (2023)



L'ACCÈS AUX TERRES

L'accès aux terres est l'un des principaux obstacles identifiés par la relève agricole⁷, notamment l'augmentation du prix des terres qui rend la propriété moins accessible. Depuis 1991, la valeur des terres agricoles et des bâtiments a augmenté de plus de 850%⁸. Financement Agricole Canada a indiqué que les années 2022, 2023 et 2024 ont connu les plus fortes hausses de prix depuis 2015, avec des augmentations de 12,8%, 11,5% et 9,4% du coût par acre⁹. La flambée des prix des terres représente l'une des plus grandes ponctions sur le capital des agriculteur.trice.s, et le coût des terres agricoles continue de grimper.

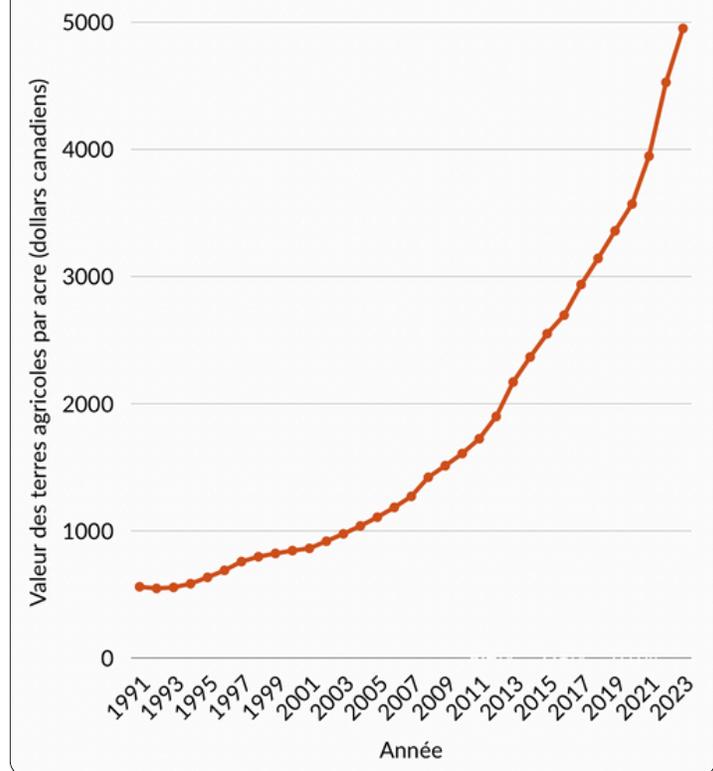
Le coût élevé des terres entraîne des conditions de défaillance du marché, où le coût des terres et de la production dépasse ce que l'agriculture peut rapporter. Il est donc prohibitif pour la relève agricole de créer et de maintenir des exploitations rentables¹⁰. Le prix des terres agricoles n'est pas déterminé par leur valeur productive, mais plutôt par des forces telles que l'accaparement des terres (investissements étrangers), les investissements spéculatifs et la financiarisation des terres agricoles, ainsi que le développement urbain et industriel¹¹. Pour garantir l'accès à la terre aux générations futures, il faut protéger les terres agricoles de manière adéquate et s'attaquer aux causes profondes de la crise de l'accessibilité des terres.

La relève agricole et ceux.celles en quête d'équité sont confrontés à des obstacles supplémentaires pour accéder à la terre. Leurs réseaux ruraux sont souvent moins bien établis pour identifier les terres agricoles disponibles à louer ou à acheter, qui sont souvent transférées par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Ils manquent également d'assistance technique pour naviguer et réduire les risques liés aux accords d'accès à la terre et aux opportunités de relève. Il s'agit d'un point essentiel, car les agriculteur.trice.s de moins de 35 ans louent des terres à des taux plus élevés que les agriculteur.trice.s plus âgés (50,6% contre 35,1% dans l'ensemble)¹².



Figure 4. Valeur des terres agricoles par acre au Canada, 1991 - 2023.

Source: Statistiques Canada. Table 32-10-0047-01



Les politiques de zonage agricole et les baux fonciers à court terme peuvent également constituer des obstacles en raison des restrictions imposées à l'infrastructure de l'exploitation, en particulier au logement. Cela peut signifier que des logements abordables à proximité ou sur l'exploitation sont souvent inaccessibles, ce qui a un impact sur la viabilité à long terme de l'exploitation. Bien que l'agriculture urbaine soit un point d'entrée plus accessible pour la relève agricole et ceux et celles en quête d'équité, l'accès stable aux terres et le soutien des municipalités dans les contextes urbains et périurbains sont limités.

⁷ National Farmers Union. "Who Will Feed Us? New Farmer Perspectives on Agriculture For the Future." (2021)

⁸ Statistics Canada. Table 32-10-0047-01 Value per acre of farm land and buildings at July 1 (2024)

⁹ Farm Credit Canada. FCC 2024 Farmland Values Report (2024)

¹⁰ Serebrin, J. "High costs putting farming out of reach for young people, affecting all Canadians." The Canadian Press (May 07, 2023)

¹¹ National Farmers Union. "Losing Our Grip, 2015 Update" (March 2015)

¹² Statistics Canada. Portrait of a 21st century agricultural operation. (2017)

L'ACCÈS AU CAPITAL ET À LA STABILISATION DES REVENUS

L'accès au capital d'exploitation est un obstacle majeur pour la relève agricole. L'inflation des coûts de démarrage essentiels tels que les intrants agricoles, l'équipement, l'infrastructure, le bétail, les clôtures et les assurances, en plus du prix élevé des terres agricoles, sont un fardeau lourd sur les jeunes agriculteur.trice.s.

La relève agricole, en particulier les groupes en quête d'équité et de milieux non agricoles, n'ont souvent pas de terres ni d'actifs pouvant être utilisés pour garantir des prêts. Ils sont également confrontés à des difficultés accumulées, telles que des antécédents de crédit limités et des scores de solvabilité plus faibles. Cela signifie que les prêteurs les considèrent souvent comme à *haut risque*, ce qui rend les prêts inaccessibles. Très peu de produits de prêts sont destinés aux emprunteur.trice.s précoces et aux opérations de démarrage. Ce problème est exacerbé par les conditions générales de défaillance du marché et les problèmes d'accessibilité au logement qui ont un impact sur la capacité à gérer des calendriers de remboursement de prêts concurrents, un endettement élevé et des coûts d'intrants croissants.

Pour les groupes en quête d'équité, la discrimination dans les pratiques de prêt peut aussi aggraver l'accès au capital. Les femmes reçoivent moins de fonds et font face à des taux de rejet plus élevés que leurs homologues masculins, ce qui les limite à des exploitations plus petites, d'où des profits moindres¹³. De plus, en vertu de la loi canadienne sur les prêts agricoles, les agriculteur.trice.s autochtones vivant dans une réserve* ne sont pas éligibles aux prêts; une clause de la loi sur les Indiens empêche l'utilisation de la propriété dans les réserves* comme garantie pour les prêts¹⁴. Cela souligne la nécessité de disposer d'options de prêts financiers qui soient culturellement sûres, adaptées à l'échelle de démarrage et qui n'exigent pas de garantie, ainsi que d'agents de crédit formés pour comprendre les besoins de la relève agricole ainsi que de ceux et celles en quête d'équité.

Les membres de la relève agricole dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre ont constaté que le coût d'achat des quotas était prohibitif et que le fait de ne pas disposer du capital nécessaire pour se développer constituait un obstacle majeur¹⁵.

Les mesures de stabilisation des revenus sont également essentielles pour assurer la viabilité à long terme des exploitant.e.s agricoles, pour fidéliser les travailleur.euse.s agricoles et leur offrir des perspectives de carrière viables. Dans la phase de démarrage, l'instabilité des revenus due aux fluctuations du climat et du marché mènent souvent à l'échec de l'entreprise. Le taux d'échec des entreprises agricoles en phase de démarrage est nettement plus élevé que celui d'autres types d'entreprises¹⁶; en Colombie-Britannique, seulement 30% des petites exploitations agricoles continuent à fonctionner avec succès après cinq ans¹⁷.

De nombreux.euses nouveaux.elles. agriculteur.trice.s ne sont pas éligibles aux programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise (GRE), ce qui les rend vulnérables aux événements climatiques extrêmes, aux pertes de production et à l'instabilité des marchés. Les exploitations agricoles en phase de démarrage sont souvent petites, diversifiées et vendent directement aux consommateur.trice.s, et ne répondent pas aux critères d'éligibilité des programmes de GRE.



*Le terme *réserve* est utilisé en contexte de la Loi sur les Indiens

¹³ Agriculture and Agri-Food Canada. [Evaluation of the Canadian Agricultural Loans Act Program](#). (2024)

¹⁴ *ibid.*

¹⁵ National Farmers Union. [Strengthening Supply Management: Defending Canadian control of our market space and advancing food sovereignty](#). (2016)

¹⁶ Statistics Canada. [Failure Rates for New Canadian Firms: New Perspectives on Entry and Exit](#). (2000)

¹⁷ BC Ministry of Agriculture. [Growing Your Farm Enterprise: A Supplement to the New Farm Start-Up Guide](#).



CONNAISSANCES ET FORMATIONS

Bien que certains programmes de formation et de mentorat soient disponibles pour la relève agricole, ces programmes ne sont pas suffisamment financés ou accessibles à travers le Canada. Les nouveaux.elles et jeunes agriculteur.trice.s citent l'expérience pratique avec d'autres agriculteurs.trices comme la forme la plus précieuse d'éducation agricole, et plus importante que l'éducation agricole offerte par les établissements d'enseignement formels¹⁸. Cependant, la relève agricole se heurte à divers obstacles pour accéder à la formation pratique dans leurs communautés. Les lacunes dans l'accès aux programmes de mentorat entre agriculteur.trice.s privent beaucoup d'entre eux d'une orientation critique et expérimentée. Pour les agriculteur.trice.s immigrant.e.s et nouveaux.elles arrivant.e.s, cette lacune complique encore le processus de navigation dans le paysage réglementaire canadien et d'obtention de terres et de capitaux. Les programmes de formation officiels destinés aux agriculteur.trice.s peuvent être coûteux et difficiles d'accès en raison d'obstacles géographiques. En outre, de nombreux programmes institutionnels sont axés sur des modèles d'agriculture conventionnels et ne proposent pas de méthodes agricoles diversifiées, telles que des approches écologiques, régénératives ou culturellement appropriées, ce qui limite l'accès aux connaissances sur un large éventail d'échelles et de modèles d'exploitation. Par conséquent, ces programmes ne répondent souvent pas aux besoins de la relève agricole et ceux et celles en quête d'équité.

Au-delà de la formation initiale, la relève agricole a besoin de soutien continu sous la forme de services de vulgarisation agricole qui sont professionnels, impartiaux (financés par l'État) et fondés sur des preuves actuelles. L'investissement fédéral dans les programmes de vulgarisation agricole est en baisse depuis les années 1970, et il n'existe actuellement aucun service de vulgarisation agricole national coordonné, laissant la coordination des services principalement au secteur privé, qui peut ne pas fournir un transfert de connaissances adéquat en matière de production résiliente au climat, écologique et adaptée à l'échelle¹⁹.



¹⁸ Laforge, J. et al. "New farmers and food policies in Canada," *Canadian Food Studies* 5(3), 128-152. (2018)

¹⁹ Brewin, D. et al. "Overview of Canadian Public Agricultural Extension and Advisory Service," *North American Agricultural Advisory Network* (2023)

Des investissements plus importants dans les communautés rurales sont nécessaires pour renforcer la résilience des exploitations agricoles. Les défis liés au développement des communautés rurales comprennent le manque de logements abordables, de services de garde d'enfants, de transports en commun et de connexion à l'Internet. Les communautés rurales souffrent également d'un manque d'infrastructures de soutien à l'agriculture locale et adaptées à l'échelle, telles que des installations de transformation, des abattoirs, des marchés et des centres de distribution. Les investissements dans les infrastructures rurales peuvent contribuer à la revitalisation des communautés et à la création d'emplois, tout en fournissant des services essentiels aux agriculteur.trice.s. Les obstacles réglementaires, tels que les licences d'utilisation de l'eau (C.-B.) et les réglementations inadaptées à l'échelle qui ne tiennent pas compte des besoins des jeunes entreprises, constituent des barrières supplémentaires à la création de nouvelles exploitations agricoles.

Le déclin de la santé mentale est souvent dû aux contraintes financières auxquelles le secteur est confronté. Dans les zones rurales, les taux élevés d'isolement entravent la capacité à créer des réseaux de soutien. Les agriculteur.trice.s en quête d'équité sont confronté.e.s à d'autres problèmes de santé mentale liés au racisme, à la violence et à la polarisation politique croissante dans les zones rurales²⁰. Récemment, des programmes cruciaux de santé mentale pour les agriculteur.trice.s ont commencé à être financés dans diverses provinces. Ces programmes sont importants, et il existe un besoin croissant de politiques plus solides qui ciblent les causes profondes de l'accélération de la crise de santé mentale en agriculture.

Le plan de relève agricole est un outil important qui pourrait être mieux exploité pour aider les nouveaux.elles agriculteur.trice.s et ceux.celles en quête d'équité à poursuivre l'exploitation d'entreprises existantes et prospères. Lorsque les agriculteur.rice.s ont une relève prédéterminée, les connaissances commerciales, les compétences en matière de gestion et de leadership sont transférées. Cela permet aux agriculteur.trice.s d'être plus confiant.e.s et d'assurer la pérennité et la réussite de leur exploitation²¹. Étant donné que jusqu'à deux tiers de la relève agricole est issue de milieux non agricoles²², il est nécessaire de mettre en place plus de programmes et de diffuser davantage d'informations afin de faciliter et de rendre viables les options de plan de relève extrafamilial²³. Trente pourcent des travailleur.euse.s agricoles déclarent que les mauvaises pratiques de gestion sont la principale raison pour laquelle ils ont quitté leur emploi dans l'agriculture²⁴. Cela souligne la nécessité d'une formation en ressources humaines et en gestion accessible aux nouveaux agriculteurs afin de favoriser leur maintien dans le secteur.



²⁰ Canadian Centre for Policy Alternatives. *Field Notes: Looking upstream at the farmer mental health crisis in Canada*. (2023)

²¹ Earls, A. and Hall H. "Lessons for Succession Planning in Rural Canada: A Review of Farm Succession Plans and Available Resources in Haldmand County, Ontario," *Journal of Rural and Community Development*. (2016)

²² Laforge et al. (2018)

²³ Earls et al. (2016)

²⁴ Canadian Agricultural Human Resources Council. *Sowing Seeds of Change: Agriculture Labour Market Forecast 2023-2030*. (2024)



RENFORCER LES CAPACITÉS DU SECTEUR

Les organisations de relève agricole à but non lucratif et les associations de membres jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de l'agriculture durable au Canada en tant que principaux agents d'exécution des programmes destinés à la relève agricole. Ces organisations offrent des programmes à faibles barrières, gratuits ou peu coûteux, qui fournissent l'éducation, les ressources et la défense des intérêts pour adopter des techniques innovantes qui donnent la priorité au renouvellement des exploitations et à la résilience agricole. Ce travail est l'une des principales raisons pour lesquelles l'accès aux connaissances a été identifié comme l'obstacle le moins pressant dans une enquête nationale de 2015 sur la relève agricole, bien qu'il ait été identifié comme l'un des domaines de soutien les plus efficaces et les plus appréciés²⁵. Grâce à des efforts de collaboration et partenariats, les organisations agricoles sont à l'origine de changements positifs par le biais de programmes prometteurs visant à lever les principaux obstacles, comme exemplifié ci-dessous:

ACCÈS AUX TERRES: Le « Treaty Land Sharing Network » relie les propriétaires foncier.ère.s et les peuples autochtones pour faciliter le partage et l'accès aux terres afin de faire progresser la souveraineté alimentaire et les pratiques autochtones. Grâce à L'ARTERRE au Québec et au « B.C. Land Matching Program », par Young Agrarians, les services de jumelage des terres financés par le gouvernement ont aidé des centaines de la relève agricole à obtenir des terres à louer pour leurs nouvelles entreprises, ou à s'engager dans des opérations clés en main.

ACCÈS AUX CAPITAUX: Il existe des programmes de capitaux notables axés sur les groupes en quête d'équité, notamment le « Fair Finance Fund's African Canadian Farmer Fund », qui fournit des investissements ciblés aux agriculteur.trice.s afro-canadien.ne.s de l'Ontario, et le « Nourish Fund », qui offre des options de financement aux fermes urbaines et aux entreprises de transformation alimentaire de l'Ontario, en mettant l'accent sur les agriculteur.trice.s et les organisations indigènes et racialisées.

CONNAISSANCES ET FORMATIONS: Young Agrarians fournit des connaissances et des formations, notamment un programme d'apprentissage rémunéré à la ferme, des camps de compétences en affaires virtuels et un réseau de mentorat d'entreprise. Ces programmes mettent en relation des mentor.e.s agricole rémunérés avec de nouveaux.elles agriculteur.trice.s afin de leur fournir une expérience pratique et des conseils sur mesure durant leur parcours agricole. L'union national des fermiers offre « L'Échange », un programme national de cohorte, qui soutient divers.e nouveaux.elles et jeunes agriculteur.trice.s de tout le pays en renforçant leurs capacités en personne et virtuellement, et en finançant le développement professionnel des participant.e.s. Adapté aux objectifs et aux besoins des participant.e.s, ce programme permet d'acquérir des compétences agricoles en fonction des priorités définies par les participant.e.s, tout en cultivant un réseau qui fonctionne comme un programme de mentorat informel. L'« Ecological Farmers Association of Ontario » offre une formation agricole, essentielle pour la relève agricole, et a créé un caucus BIPOC, qui relie les agriculteur.trice.s racialisé.e.s ayant des expériences communes afin qu'ils se soutiennent mutuellement en partageant des conseils, des expériences et des informations.

Bien que ces programmes novateurs puissent être efficaces et avoir un impact, nombreux dépendent de subventions annuelles à court terme et de financements philanthropiques pour couvrir les dépenses liées à des problèmes sectoriels dont la résolution prendra des dizaines d'années. Les priorités régionales, les limites de capacité et le financement irrégulier des organisations agricoles peuvent entraîner un accès géographique inégal aux programmes et au soutien pour la relève agricole. Un investissement à long terme et un cadre national pour la relève agricole est nécessaires pour étendre ces types de programmes afin d'assurer un accès équitable à la relève agricole à travers le Canada et de travailler à inverser la perte d'exploitations agricoles et à renouveler le secteur.

Un changement systémique est nécessaire pour réaliser le potentiel de tout programme individuel. Les initiatives telles que le jumelage de terres, le mentorat d'entreprise et la formation à la ferme sont moins efficaces si la relève ne peut pas accéder au capital pour leur entreprise, constituer des capitaux propres par la propriété foncière, transférer les apprentissages à de nouvelles entreprises agricoles ou accéder à l'infrastructure locale pour faire croître les entreprises. Les obstacles auxquels les agriculteur.trice.s sont confrontés sont interconnectés et nécessitent une approche intégrée afin d'aborder de manière proactive les obstacles distincts rencontrés.

²⁵ Laforge, J. et al. "New farmers and food policies in Canada," *Canadian Food Studies* 5(3), 128-152. (2018)

APPEL À L'ÉLABORATION D'UN CADRE NATIONAL POUR LA RELÈVE AGRICOLE



INVESTIR DANS LA RELÈVE AGRICOLE POUR ASSURER UN AVENIR ALIMENTAIRE SÛR

Un cadre national pour la relève agricole offrirait une approche ciblée qui coordonnerait l'action, le leadership et les ressources pour relever le défi du renouvellement des exploitations agricoles canadiennes. Axé sur l'élimination des principaux obstacles et la multiplication des opportunités, le cadre créerait une catégorie de nouveaux.elles agriculteur.trice.s plus inclusive, en élargissant la définition de la relève à ceux qui pratiquent l'agriculture depuis 10 ans ou moins, et à un éventail plus large de tailles, de structures, de pratiques de production et d'échelles d'exploitation. Plus important encore, le cadre pour la relève agricole s'attaquerait à des questions essentielles, avec cinq grands thèmes transversaux et 20 recommandations politiques réparties sur quatre piliers.

INVESTIR dans la relève agricole et les agriculteur.trice.s en quête d'équité: Reconnaître que les conditions de défaillance du marché liées au coût de la terre ont créé une crise dans l'agriculture, de sorte que des investissements significatifs, à long terme et accrus sont nécessaires pour garantir un secteur agricole canadien viable, résilient et durable pour l'avenir. Les dépenses publiques dans l'agriculture devraient être axées sur le renforcement des capacités à long terme, plutôt que sur des solutions palliatives réactionnelles à court terme.

PRIORISER la souveraineté alimentaire autochtone: Travailler avec les nations autochtones pour financer et faciliter la souveraineté alimentaire des autochtones et la gestion des terres, y compris, mais sans s'y limiter, la récolte sauvage, la chasse, les cérémonies, l'agriculture, le partage des connaissances et la conservation des médicaments, ainsi que des mesures incitatives pour faciliter l'accès aux terres agricoles pour les usages autochtones. Pour commencer, le Canada doit mettre en œuvre la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et respecter les traités et les droits fonciers existants.

DÉVELOPPER une base de donnée sur la relève agricole: Améliorer l'accès à l'information sur les nouveaux et jeunes agriculteurs en travaillant en collaboration avec les organisations d'agriculteurs nationales, provinciales et territoriales et les institutions (banques, universités, etc.) pour recueillir des données démographiques désagrégées afin de combler les lacunes en matière d'information qui ne figurent pas dans le Recensement de l'agriculture. Ces informations devraient aider à comprendre les expériences vécues et les défis de la relève agricole et des agriculteur.trice.s en quête d'équité, et permettre d'identifier et d'analyser les tendances et les modèles afin de mesurer et d'informer un cadre pour la relève agricole qui soit adapté.

FINANCER les organismes de relève agricole: Renforcer la capacité et la stabilité de l'écosystème de la relève agricole en fournissant des fonds de fonctionnement aux organisations d'agriculteurs qui travaillent directement avec la relève agricole et les agriculteur.trice.s en quête d'équité. Ces organisations peuvent agir comme des réseaux d'orientation coordonnés et intégrés qui fournissent des conseils complets pendant la phase de démarrage. Ce financement doit soutenir la capacité du personnel à fournir les programmes existants, y compris la formation des nouveaux agriculteurs, l'éducation, le mentorat, la planification d'entreprise, l'assistance financière, l'accès à la terre et les soutiens globaux adaptés aux divers besoins des nouveaux agriculteurs.

ÉTENDRE l'accessibilité des programmes: Procéder à un examen complet des programmes et services agricoles fédéraux afin d'évaluer leur accessibilité et d'ajuster les critères d'éligibilité et la conception des programmes, le cas échéant, pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la relève agricole et des agriculteur.trice.s en quête d'équité, et qu'ils leur sont accessibles. Ce processus devrait inclure la consultation de la relève agricole et des organisations de soutien à la relève agricole.



ACCÈS AUX TERRES

1 EXÉCUTER LE DNUDPA ET RESPECTER LES DROITS ANCESTRAUX ET DE TRAITÉS

Veiller à ce que les peuples autochtones aient accès à la terre et au territoire pour la production alimentaire en mettant en œuvre la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que les droits fonciers et les droits issus des traités. Soutenir directement la souveraineté alimentaire et le leadership des autochtones dans les systèmes alimentaires.

2 FINANCER LES PROGRAMMES RÉGIONAUX DE JUMELAGE DES TERRES:

Financer la mise en œuvre de programmes de jumelage de terres dans chaque province et territoire, sur le modèle du programme L'ARTERRE au Québec et du « B.C. Land Matching Program » en Colombie-Britannique, tout en augmentant le soutien à l'expansion des programmes existants.

3 PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES ET INCITER L'ACCÈS:

Protéger les terres agricoles et veiller à ce qu'elles soient accessibles à la prochaine génération d'agriculteurs en limitant le développement, les investissements spéculatifs et la consolidation. Créer des incitations pour les propriétaires fonciers qui vendent ou louent des terres à de nouveaux et jeunes agriculteurs. Il s'agit notamment d'exonérer les plus-values, d'exonérer les droits de mutation, d'inciter à la protection des terres agricoles et d'accorder des crédits d'impôt pour encourager les propriétaires fonciers existants à donner la priorité à la mutation des terres aux nouveaux arrivants.

4 FACILITER LES SOLUTIONS DE LOGEMENT SUR LES TERRES AGRICOLES:

Développer un flux de prêts à faible taux d'intérêt pour la construction ou l'achat de logements à la ferme pour les exploitant.e.s et les travailleur.euse.s agricoles. Supprimer les obstacles au logement intergénérationnel, au logement coopératif et au logement saisonnier dans les exploitations agricoles. Soutenir les réglementations de zonage visant à faciliter la diversification des logements sur les terres agricoles, en utilisant des approches de protection des exploitations, et harmoniser ces réglementations entre les municipalités régionales.

3 ÉTENDRE LA LOCATION DE TERRES PUBLIQUES:

Étendre, promouvoir et financer la location de terres agricoles publiques ou de la Couronne, comme le programme de location de la Commission de la capitale nationale, et l'acquisition de terres agricoles non marchandes avec des flux ciblés pour la relève agricole. Inclure des flux axés sur les agriculteur.trice.s en quête d'équité et les agriculteur.trice.s sans terre, ainsi que sur la superposition des exploitations et des entreprises afin de créer davantage d'opportunités commerciales sur la même superficie, en soutenant les start-ups qui cherchent à gérer de plus petites parcelles de terre.





ACCÈS AU CAPITAL ET STABILISATION DES REVENUS

6 RÉDUIRE LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ QUI RÉDUIT L'ACCÈS AU CAPITAL

Procéder à un examen des prêts et subventions fédéraux existants afin d'identifier et de supprimer les obstacles à l'éligibilité de la relève agricole et des agriculteur.trice.s en quête d'équité, en mettant l'accent sur la mise à jour des prêts existants afin d'inclure un financement adapté à l'échelle et modulable, des conditions de prêt plus souples pour les demandeurs ayant un faible niveau de crédit, une remise de dette, des considérations d'investissement en nature et des prêts à un stade précoce qui n'exigent pas de garantie.

7 DÉVELOPPER DES MICRO-PRÊTS ET SUBVENTIONS AXÉS SUR L'ÉQUITÉ

Accroître l'accès à un capital d'exploitation à faibles barrières et à plusieurs niveaux en développant des produits de microcrédit adaptés aux agriculteurs en phase de démarrage. Les micro-prêts fourniraient un financement sans intérêt de 10 000 à 150 000\$ pour soutenir l'équipement, l'infrastructure de l'exploitation et d'autres coûts de démarrage. Des subventions de démarrage allant de 10 000 à 75 000\$ pourraient être mises à la disposition de la relève agricole pour leur permettre d'établir ou d'étendre leurs activités et infrastructures agricoles, d'accéder à la formation et à la vulgarisation, au mentorat, au développement d'entreprise et aux opportunités de mise en réseau.

8 CRÉER UN PRODUIT HYPOTHÉCAIRE DE DÉMARRAGE:

Offrir des taux d'intérêt de 0 à 1 % sur les prêts hypothécaires pour les nouvelles exploitations agricoles en phase de démarrage. Créer une équipe de prêteurs ayant reçu la formation nécessaire pour proposer ce produit et travailler avec de nouveaux.elles agriculteur.trice.s en quête d'équité, selon des modalités culturellement sûres et adaptées à l'échelle. Plafonner les taux d'intérêt pour les renouvellements d'hypothèques afin d'investir et d'encourager le secteur.

9 ACCEPTER LE TRAVAIL ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES COMME GARANTIES:

Considérer la main-d'œuvre et les services écologiques comme des contreparties en nature ou des « garanties » pour les prêts et les subventions. Les programmes de partage des coûts qui exigent un financement de contrepartie pourraient accepter des contributions en nature pour accroître l'éligibilité, et devraient supprimer ou réduire les exigences en matière de revenu minimum, qui sont souvent trop élevées pour les jeunes entreprises. La relève agricole est souvent dépourvue de liquidités, mais ils.elles apportent une grande quantité de travail et d'investissements dans la terre pour faire progresser leurs activités.

10 IMPLÉMENTER UN PROJET PILOTE DE REVENU AGRICOLE DE BASE GARANTI:

Créer un nouveau programme de supplément de stabilité des revenus pour les travailleur.euse.s agricoles saisonnier.ère.s²⁶ afin d'améliorer leur maintien dans le secteur, et pour les exploitant.e.s agricoles au cours des dix premières années de leur activité afin de leur assurer un revenu de base qui leur permette de survivre au démarrage.

11 AMÉLIORER LES PROGRAMMES DE GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE:

Apporter des ajustements ciblés aux programmes de GRP, en particulier pour permettre un meilleur accès à la relève agricole et aux agriculteur.trice.s en quête d'équité, afin de soutenir les revenus.



CONNAISSANCES ET FORMATIONS

12 CULTIVER LES STAGES D'APPRENTIS À LA FERME:

Accroître l'accès à la formation et à l'expérience pratiques rémunérées dans toutes les provinces et tous les territoires en collaborant avec les organisations agricoles et les agriculteurs afin de financer et d'étendre les programmes d'apprentissage à la ferme. Accroître les partenariats avec divers types et modèles d'exploitations agricoles, y compris les petites et moyennes exploitations, les exploitations qui utilisent des pratiques écologiques, ainsi que les modes d'alimentation autochtones et culturels.

13 RENFORCER LES PROGRAMMES DE MENTORAT:

Étendre et développer les possibilités d'apprentissage, de mentorat et de formation d'agriculteur.trice à agriculteur.trice qui soutiennent les la relève agricole et les mentors. Intégrer le mentorat des agriculteur.trice.s dans les programmes de formation existants et développer de nouveaux programmes de mentorat rémunérés.

14 FINANCER LA FORMATION ET LA RECHERCHE ENTRE AGRICULTEUR.TRICE.S:

Rendre la formation et le transfert de connaissances accessibles localement à la relève agricole grâce à des subventions directes pour les coûts de formation. Fournir un financement de base aux organisations qui proposent des formations à la ferme, des recherches menées par les agriculteur.trice.s, des transferts de connaissances autochtones et des échanges entre agriculteur.trice.s afin de développer les connaissances, les capacités et les compétences de la relève agricole.

15 RÉTABLIR LA COORDINATION DES SERVICES DE VULGARISATION AGRICOLE:

Améliorer les conseils techniques sur l'exploitation pour les nouveaux.elles et les jeunes agriculteur.trice.s en finançant un service national de vulgarisation coordonné, comprenant à la fois un soutien à la production et à l'entreprise, qui fournit des conseils sur mesure et à la demande pour résoudre les problèmes de l'agriculture.



DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS RURALES ET INFRASTRUCTURES

15 FACILITER LE RECRUTEMENT, LA FORMATION ET LE MAINTIEN EN POSTE:

Élargir les programmes de subventions salariales pour la main-d'œuvre agricole afin que les exploitant.e.s agricoles puissent se permettre d'embaucher et de former la relève agricole, quels que soient leur âge ou leur expérience. Attirer et retenir les travailleur.euse.s agricoles en incitant les exploitant.e.s et les propriétaires d'exploitations agricoles, par le biais de crédits d'impôt et d'avantages, à tirer parti des capitaux propres de l'entreprise pour créer des voies permettant à la relève agricole de devenir des acteur.trice.s de l'entreprise agricole. Développer les ressources humaines et les possibilités de formation en gestion pour les agriculteurs afin d'améliorer la rétention des travailleur.euse.s agricoles dans le secteur.

17 GARANTIR LA CITOYENNETÉ POUR LES TRAVAILLEUR.EUSE.S MIGRANT.E.S:

Protéger une main-d'œuvre qualifiée inestimable et un groupe démographique clé d'exploitant.e.s agricoles potentiels en créant des voies d'accès à la citoyenneté pour les travailleur.euse.s agricoles migrant.e.s.

19 SOUTENIR LA PLANIFICATION DE RELÈVE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES:

Continuer à créer et à fournir des ressources et des programmes pour soutenir la planification de la succession des agriculteur.trice.s, y compris les plans de relève des exploitations non familiales. Veiller à ce que la politique fiscale soit équitable pour toutes les transmissions d'exploitations agricoles à la relève agricole, qu'ils soient ou non, des membres de la famille.

16 INVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE ALIMENTAIRE LOCALE:

Fournir un financement en capital pour la création d'infrastructures locales accessibles à la relève agricole, y compris des installations partagées et coopératives telles que des abattoirs, des installations de transformation et de stockage, des cuisines communautaires, des marchés, etc. Poursuivre et étendre le Fonds pour l'infrastructure alimentaire locale tout en supprimant les obstacles tels que les exigences de partage des coûts et les critères d'éligibilité inéquitables.

18 INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS RURALES:

Financer les organisations communautaires rurales pour qu'elles proposent des événements de renforcement de la communauté, des espaces publics partagés et des programmes communautaires afin de réduire l'isolement rural. Investir dans les infrastructures rurales telles que l'internet à haut débit, les transports publics ruraux, la garde d'enfants et l'éducation.

20 AMÉLIORER L'AIDE POUR LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTEUR.TRICE.S:

Accroître le soutien aux organisations existantes qui apportent une aide en matière de santé mentale, de défense des intérêts et de recherche pour les agriculteur.trice.s, tout en ciblant les causes profondes de la crise de la santé mentale des agriculteur.trice.s, notamment le manque de capitaux et d'accès à la terre, l'instabilité économique, la discrimination et l'isolement rural.

CONCLUSION

Un cadre national pour la relève agricole est une priorité essentielle pour la prochaine génération de producteur.trice.s agricoles et de communautés rurales du Canada. Soutenir la relève agricole d'aujourd'hui signifie que nous investissons dans de meilleurs systèmes alimentaires canadiens en renforçant la production alimentaire nationale et locale, en réduisant la dépendance à l'égard des longues chaînes d'approvisionnement, en atténuant les émissions de carbone et en cultivant la résilience face aux changements climatiques et aux incertitudes géopolitiques. Bien que d'importants travaux soient en cours, ils ne suffisent pas à répondre aux besoins croissants de la prochaine génération. Des investissements ciblés et le leadership du gouvernement fédéral seront décisifs pour garantir l'égalité des chances à la relève agricole dans tout le Canada et pour tenir la promesse de souveraineté et de sécurité alimentaires ainsi que de communautés rurales et urbaines dynamiques pour tous.